

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260306-DEL_2026_019-DE

S'LO

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 05 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 24 février,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Emmanuel DONDELA donne procuration à Madame Khadija LANNABI
- Madame Dorinne CORROYEZ donne procuration à M. David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Colette BATALLA

Monsieur Jacky LELONG est désigné secrétaire de séance.

Objet Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Que cette délibération est soumise à un vote.

Le rapport d'orientation budgétaires doit comporter notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme un investissement.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260306-DEL_2026_019-DE



- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil Municipal le 24 février 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 06 mars 2026



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260306-DEL_2026_019-DE

S'LO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



(Rapporteur : Monsieur GUIDÉ David)

- I - CADRE DU DEBAT BUDGETAIRE**
- II - BALANCE DES COMPTES PROVISIOIRE 2025**
- III - PERSPECTIVES 2026**
- IV - ORIENTATIONS**
- V - PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT**
- VI - SUBVENTIONS**
- VII - LISTE DES ANNEXES**

I - CADRE DU DEBAT

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il y a lieu d’engager un débat préalablement à la réunion du conseil municipal, sur les orientations générales du budget. Ce débat a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence **du rapport**. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'état dans le département pour être exécutoire. La mention de sa tenue doit apparaître au procès-verbal.

La circulaire du 31 mars 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République permet d'apprécier la valeur de ce débat en soulignant qu'il doit "contribuer à accroître la participation des conseillers municipaux à la présentation du budget".

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.
La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

II – BALANCE DES COMPTES PROVISOIRES DE L'ANNEE 2025

Balance des comptes de l’exercice 2025 :

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2025 s’élève à 5 699 027,04 €.

| Evolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement C.A. 2024	Bilan Dépenses réelles de fonctionnement 2025 avant C.A.	% Baisse
5 942 858,47 €	5 699 027,04 €	4,1 %

Le tableau suivant présente cette fois les dépenses réelles et d’ordre (mouvement entre les sections) en Fonctionnement et investissement.

Compte Administratif
2025 Prévisionnel

Synthèse des résultats

Résultat Prévisionnel section fonctionnement

Recettes	6 879 047,49 €	−	Depenses	6 064 384,12 €	=	Résultat	814 663,37 €
Résultat	814 663,37 €	+	Report N-1	1 252 875,91 €	=	Résultat section fonctionnement	2 067 539,28€

Résultat Prévisionnel section investissement

Recettes	878 622,14 €	−	Depenses	2 672 397,53 €	=	Résultat	-1 793 775,39 €
Résultat	-1 793 775,39 €	+	Report N-1	3 131 802,9 €	=	Résultat section investissement	1 338 027,51 €
Résultat Prévisionnel global		+	Résultat section fonctionnement	2 067 539,28 €	=	Résultat global	3 405 566,79 €

III - PERSPECTIVES 2026

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- L'annuité de la dette (*voir tableau en annexe*) comparativement à 2025 est en baisse de 2,6 % (capital et intérêts).

• **La masse salariale** devrait se stabiliser à 3 800 000 €, tenant compte de l'évolution statutaire du personnel, ainsi que des avancements d'échelons indiciaires (stable par rapport au réalisé 2025). A noter qu'elle absorbera la hausse de la cotisation CNRACL de 3 points (hausse prévue jusqu'en 2028)

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a - Recettes fiscales

Le montant provisoire du recouvrement de la taxe d'habitation compensée, du foncier bâti et non bâti s'élèvera pour 2026 à environ 3 091 472 € (soit l'application d'une augmentation prévisionnelle de 0,69 % par rapport à 2025, liée aux bases fiscales).

L'application de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) devrait cette année encore, garantir à la commune le produit de la taxe professionnelle, reversée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un montant de 972 222,41 € (attribution de compensation). Une dotation de solidarité communautaire sera versée en complément soit un montant de 28 228,00 €.

Pour mémoire, l'Etat s'est par ailleurs engagé à compenser à l'euro près, la suppression de la Taxe d'Habitation des communes pour les années à venir.

b - Recettes non fiscales

(Taxe sur les pylônes électriques, location de salles, licence sur les débits de boissons, TLPE, etc...)

- Evaluation prévisionnelle des principales recettes de fonctionnement attendues sur la base du compte administratif provisoire de l'exercice 2025, hors dossiers de demandes de subventions :

- DGF	7411	827 026,00 €
Dotation de compensation (T.P.)	73211	972 222,41€
- Taxe sur l'Electricité	73141	82 271,84 €
Etat-Compen au titre exo. taxes foncière	74833	16 839,00 €
Fonds national de péréquation	73221	1 364,00 €
Revenus des immeubles	752	52 331,75 €

Les excédents et les reports seront intégrés au budget en cours d'année 2026.

3) RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Le montant prévisible du FCTVA est à ce jour notifié à hauteur de 9 000,00 € provenant de la TVA acquittée par la commune sur les investissements réalisés en 2024.

IV – ORIENTATIONS 2026

La Municipalité se propose de poursuivre sa politique budgétaire de la manière suivante pour 2026.

Objectif 1 : Augmentation des recettes non fiscales :

Autres recettes attendues :

- Les redevances d'occupation du domaine public (Les régies communales ont fait l'objet d'une refonte en 2023)
- Les redevances et droit d'accès aux services publics
- La taxe d'aménagement, dont le taux a été fixé sur l'ensemble du territoire à 5%, par délibération en date du 17 Octobre 2011.
- La taxe locale sur l'électricité, devenue la taxe intérieure sur la consommation finale sur l'électricité (TICFE), dont le taux a été fixé à **8,44 %**, devrait également continuer d'engendrer quelques recettes supplémentaires.
- Les taxes additionnelles aux droits de mutations
- La taxe locale sur les enseignes publicitaires dont le montant constaté à l'encaissement en 2025 a été de 75 271,55€ en baisse de 3 781,05 € par rapport à 2024).
- Les prêts de chaises et de tables aux particuliers
- L'encaissement des droits de location de salles.
- L'encaissement commun et partagé avec la Ville de Vendin-le-Vieil relatif aux droits de tirage du distributeur de billets situé rue place Saint Auguste, soit un montant prévisionnel de 11 305,86 €.

Objectif 2 : Maintien des taux de la fiscalité à leur niveau actuel et recours aux subventions d'investissement pour les opérations éligibles réalisées en 2026 :

Dossiers déposés pour l'exercice 2026 :

- *Aménagement de jeux et de mobilier au Parc Paysager rues Bellanne/Lussac (dossiers de 2024 actualisé)*
 - Au titre des crédits EPINORPA : Demande de subvention à hauteur de 30 % H.T. (portant également sur les jeux).
L'octroi d'une subvention de 25 000 € nous a été notifié en 2025. Elle sera perçue sur l'exercice 2026.
- *Aménagement d'un espace vert paysager, en jonction avec le canal, depuis la rue BASLY. Pour mémoire dans l'attente de l'effectivité des travaux*
 - Au titre du Fond Vert Recyclage foncier : 172 849,70 €
- *Changement des éclairages au stade Berro (terrain central) pour une mise en LED des mâts.*
 - Au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Demande de subvention à hauteur de 35% du coût des travaux estimés à 33 836 € H.T, soit 11 842,60 €.
- *Amendes de police 2026 :*
 - Demande de subvention à hauteur de 40 % du coût hors taxe des travaux de réhabilitation de voiries communales, au titre de l'année 2026 (en cours de consultation). Le montant H.T. des travaux éligibles est plafonné à 37 500 €. Subvention maximale : 15 000 €

Objectif 3 : Maîtriser les dépenses tout en optimisant la qualité du service rendu

En dehors, d'une part de la masse salariale qui sera impactée du fait de l'évolution de carrière des agents, des économies sur les autres postes de dépenses seront à nouveau poursuivies systématiquement (Exemple : redéploiement des missions par suite d'un départ à la retraite).

A noter que la masse salariale à partir de 2026, subira une hausse de 3% des cotisations patronales C.N.R.A.C.L. sur 3 ans, soit 9% d'augmentation constatée en 2028.

Comme chaque année, il s'agit de poursuivre la systématisation des marchés à bons de commande, sur des achats qui par nature peuvent engendrer de substantielles économies pour notre commune. A ce titre le service des marchés publics travaille à la réalisation et au lancement d'un certain nombre de marchés à bons de commande ou d'accords cadre en coordination avec d'autres collectivités ou organismes : La CALL – L'UGAP – Cap'Oise Hauts de France.

- Marchés publics à renouveler ou à lancer pour 2026 :

Libellé Marché	Titulaire	fin de contrat
Balayage des fils d'eau	Nicollin	Mars - 2026
Entretien des voiries	Sotraix	Mai - 2026
Forfaits téléphoniques	Orange	Juin - 2026
Séjour Neige 2027	Vels	Mars - 2026
Achat de tribunes Halle des Sports		
Achat d'une Tondeuse		
Achat Produits d'entretien		
Changement des projecteurs du stade berro		
Achat de fournitures de plantation		

V - PROGRAMMES PREVISIONNELS EN INVESTISSEMENT

> *Voir le document joint en annexe.*

VI - SUBVENTIONS

Elles ont fait l'objet d'une étude relative à la justification des différentes demandes.
 Seront reconduites les demandes pour lesquelles un bilan financier de l'exercice passé aura été transmis, ainsi que la justification du reliquat existant le cas échéant sur le compte de l'association.

Il sera porté une attention particulière au bilan 2025 de chaque association, au regard de la subvention sollicitée. Pour mémoire le montant des subventions allouées au titre de l'année 2025 s'élevait à 82 755,07 €.

VII – LISTE DES ANNEXES

- Etat prévisionnel des principaux programmes en Investissement
- Progression de la D.G.F. depuis 2020
- Progression de la Taxe d'Aménagement depuis 2019
- Evolution des dépenses totales de Fonctionnement
- Autofinancement Brut et Net : Projection 2026 - 2029
- Etat de la Dette jusqu'en 2034.

PROGRAMMES PREVISIONNELS EN INVESTISSEMENT 2026

	N°Prog.	PROGRAMMES PREVISIONNELS en DEPENSES	ARTICLES BUDGETAIRES
		EMPRUNTS en CAPITAL	
EMPRUNTS	9190	Programme d'aménagement de la place BOCQUET	1641
	9075	Programme d'aménagement paysager en jonction avec le Parc des Berges de la SOUCHEZ	2128
	9003	Programme d'étude relatif à la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école DOLTO	21318
V.R.D.	9099	V.R.D. Réhabilitation de la rue SPAS	2151
	9034	PROGRAMMES de réhabilitation et d'entretien des VOIRIES COMMUNALES (accord cadre)	2151
	9013	Mise en LED de l'éclairage public au Stade Louis BERRO	2153
		Programme de réfection des voiries Route de LILLE et rue LORTHOIS dans le cadre des travaux de raccordement GAZ de l'usine NEXANS	2151

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS	9172	AD'AP (Agenda d'Accessibilité Partagé)	21318
	9070	Réfection de la toiture salle des Galibots	21318
		Programme d'étude en réhabilitation de la terrasse et des locaux de la base de plein air (Maîtrise d'œuvre uniquement pour 2026)	21318
		Diagnostic de l'état du bâti de la Salle Marcel DANGLOS	2031
		Programme d'étude en isolation thermique du Bâtiment de la Maison du Temps Libre (Maîtrise d'œuvre uniquement pour 2026)	2031
		Installation d'une nouvelle tribune à la salle CYR LOUIS RAUX	2158
SECURITE PUBLIQUE	9188	Mise en œuvre d'un plan stratégique de VIDEO- PROTECTION (maintenance annuelle 6156)	2152
	9052/9020/9017	Matériel en Investissement des SERVICES TECHNIQUES, INFORMATIQUE et ADMINISTRATIF	21578-2188-2183
PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES	Opér Non individ.	Crédit prévisionnel pour dépenses imprévues (D.I.A. - Sinistres - Aléa - Opportunités ...)	21318

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

SLO

ID : 062-216205237-20260306-DEL_2026_019-DE

PROGRESSION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2020

2020	2021	2022	2023	2024	2025
848 050,00 €	845 272,00 €	773 661,00 €	837 352,00 €	832 320,00 €	827 026,00 €
- 1 349,00 €	- 2 778,00 €	- 71 611,00 €	63 691,00 €	- 5 032,00 €	5 294,00 €
9 438,00 €	6 660,00 €	- 64 951,00 €	- 1 260,00 €	- 6 292,00 €	11 586,00 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 062-216205237-20260306-DEL_2026_019-DE

SLO

PROGRESSION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DEPUIS 2019

EXERCICES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Equipement)	14 334,57 €	30 146,30 €	43 124,87 €	20 237,34 €	26 543,00 €	20 515,94 €	95 435,37 €
Taux d'augmentation par rapport à l'année N-1		110%	43%	-53%	31%	-23%	365%

(exceptionnel)

EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT DEPOIS

2019

(dont dépenses d'ordre entre sections)

Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
5 406 933,24 €	5 605 386,00 €	5 851 583,03 €	5 937 712,00 €	5 829 634,66 €	6 114 493,22 €	6 064 384,12 €
1,04%	3,67%	4,39%	1,47%	-1,82%	4,89%	-0,82%

Projection de l'Autofinancement brut et net 2026-2029

	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement	6 907 100,79 €	6 957 728,61 €	6 961 256,60 €	6 964 996,28 €
Dépenses de fonctionnement	6 061 997,79 €	5 701 476,24 €	5 772 205,73 €	5 801 992,63 €
Résultat de l'année	845 102,99 €	1 256 252,37 €	1 189 050,87 €	1 163 003,65 €
Capacité d'autofinancement brute	985 259,48 €	1 396 408,86 €	1 329 207,36 €	1 303 160,14 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	14 %	20 %	19 %	19 %
Epargne de Gestion Courante	1 023 982,91 €	1 427 322,74 €	1 354 605,73 €	1 323 345,41 €
Remboursement capital emprunts	466 337,00 €	436 377,00 €	413 903,00 €	415 576,00 €
Capacité d'autofinancement nette	518 922,58 €	960 031,43 €	915 303,88 €	887 584,20 €
% remboursement CAF par la dette	47 %	31 %	31 %	32 %
Capital restant dû	7 776 192,55 €	7 309 855,65 €	6 873 478,22 €	6 459 574,74 €
Désendettement année CAF	7 ans, 11 mois	5 ans, 3 mois	5 ans, 2 mois	4 ans, 11 mois

SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS

Période	CRD	Intérêts	Amort	Annuité
2026	7 776 192,52	110 327,71	466 336,92	576 664,63
2027	7 309 855,60	101 788,77	436 377,46	538 166,23
2028	6 873 478,14	95 543,88	413 903,49	509 447,37
2029	6 459 574,65	89 601,39	415 575,96	505 177,35
2030	6 043 998,69	83 631,99	417 275,34	500 907,33
2031	5 626 723,35	77 635,24	419 002,07	496 637,31
2032	5 207 721,28	71 610,72	420 756,58	492 367,30
2033	4 786 964,70	65 557,93	422 539,35	488 097,28
2034	4 364 425,35	59 476,43	424 350,83	483 827,26

